

# BNI

## news

n°30

## Compétition...

DCPR en action  
La LOYALEVIE  
récompense les vainqueurs  
La fête des mères  
à SOCOCE

dossier  
Les délits d'inities

à l'honneur  
Présentation de l'agence  
BNI Bonoua

Votre bulletin interne d'informations

CÔTE D'IVOIRE

**BNI**

BANQUE NATIONALE  
D'INVESTISSEMENT

# D É M A R C H E   Q U A L I T É

---



*Christine Ojehy*

La démarche qualité est comme une course de relais.

Si le passage du relais entre acteurs est défaillant, ***les efforts individuels*** s'écroulent !



La photo du mois

## COMPETITION...

« Dans l'adversité, certains hommes sont battus ; d'autres battent des records. »

HYPERLINK «<http://www.citations-inspirantes.fr/auteurs/william-arthur-ward/>» William Arthur Ward

### Sommaire

DOSSIER DU MOIS .....	4-5
BNI ACTU' .....	5
À L'HONNEUR.....	6
PROFIL .....	7
DCPR EN ACTION .....	7
LA VIE ET L'AVIS	
DES AGENTS.....	8

Chers tous,

Reconstruire la Côte d'Ivoire est l'affaire de tous. C'est encore plus l'affaire de notre banque qui a pour leitmotiv Financer pour développer. Car au moment où la Côte d'Ivoire renoue avec le développement, il nous appartient en tant que banque de l'y accompagner. Pour l'atteindre, la BNI sait compter sur la pugnacité de son personnel.

Pour preuve, l'agence BNI EHANIA, vainqueur du challenge ASSUR COMPTE BNI montre que la BNI a des Hommes qui battent des records. Toujours plus proche de ses clients, la BNI a marqué les esprits de tous ceux qui sont venus effectuer leurs achats à SOCOCE II PLATEAUX à l'occasion de la Fête des Mères, leur permettant ainsi d'en savoir un peu plus sur les produits et services de la BNI.

Ce mois-ci, nous nous intéresserons, dans la rubrique « **DOSSIER** » aux différentes implications que renferme le « délit d'initié ».

La participation de la BNI comme partenaire à la 4e édition du FESTIVAL DES MUSIQUES URBAINES D'ANOUMABO (FEMUA 4) sera le sujet de La rubrique « **BNI ACTU** ».

**A L'HONNEUR** ce mois, l'agence BNI BONOUA nous présente sa stratégie pour battre des records et améliorer son positionnement.

Chers tous, dépassons les records de nos prédécesseurs.

*Bonne lecture et rendez-vous le mois prochain !*

La Rédaction

#### Directeur de publication :

Eugène AMONKOU

#### Rédacteur en Chef :

Maya AKRE WATANABE

#### Rédacteurs :

Fatoumata SAKANDE

Manuela GUINAN

Sita KONE

Check DIARRA

Tardy KOUASSIBLE

Natacha TOUE

## LES DELITS D'INITIES

### LES DELITS D'INITIES

A la suite de notre article sur l'efficiencia des marchés financiers paru dans le précédent BNI NEWS, bon nombre d'entre vous ont souhaité avoir une meilleure compréhension de la notion relative au délit d'initié afin d'éviter certains amalgames entre ces deux concepts.

Le délit d'initié est visé pour des personnes disposant d'informations privilégiées sur une société compte tenu de leurs fonctions qui réalisent ou permettent de réaliser une ou plusieurs opérations avant que le public en ait connaissance. Quelques principes généraux des dispositions relatives aux initiés sont exposés ci-après.

#### Qui sont les initiés ?

Aux fins des dispositions des lois relatives à l'obligation d'information, les initiés d'une société sont généralement définis comme suit :

un administrateur ou un dirigeant d'une société ou d'une filiale,  
une personne ou une société (à l'exclusion des preneurs fermes au cours d'un appel public à l'épargne) qui est directement ou indirectement propriétaire ou qui contrôle plus de 10 % des actions comportant droit de vote de la société, un émetteur assujéti lorsqu'il a acheté, racheté ou autrement acquis n'importe lequel de ses titres, tant qu'il en détient un certain nombre.

Toutes ces personnes sont frappées d'interdiction d'opérer sur le marché boursier en raison des fonctions qu'ils exercent où il y a une présomption d'initiation irréfutable concernant les titres des sociétés qu'ils dirigent et concernant les titres d'autres entreprises appelées à traiter avec la société qu'ils dirigent.

Aussi, est réputé initié quiconque dispose d'information privilégiée dans le cadre de l'exercice de sa profession. En effet, cette personne peut appartenir à la société sans rentrer dans la liste limitative des dirigeants suscités. Il peut s'agir ainsi d'un directeur financier; d'un directeur administratif où des personnes étrangères à la société mais qui entretiennent avec cette société des relations professionnelles. On peut citer par exemple le liquidateur; certains employés de banque ou de société de bourse, des partenaires contractuels, des avocats d'affaires qui interviennent dans la négociation

de contrats, et du directeur d'un cabinet d'un ministre.

Toutes ces personnes subissent l'obligation de s'abstenir de toute opération sur le marché dès qu'elles ont eu accès à une information privilégiée.

#### Qu'appelle-t-on information privilégiée ?

L'information privilégiée se décompose en deux éléments. D'abord, il faut une information et, il faut que celle-ci soit privilégiée.

S'agissant de l'information, elle doit porter sur les perspectives d'évolutions ou sur la situation d'un émetteur de titre, sur les perspectives d'évolutions de cours de valeurs mobilières ou sur un contrat négociable. Ce sont par exemple les résultats commerciaux ou financiers d'une société, mais aussi des événements extérieurs à la société mais susceptibles d'avoir une incidence sur les cours des titres émis.

La qualité précise et certaine de l'information se distingue des simples rumeurs qui circulent dans les milieux d'affaires ou boursiers. Ce sont par exemple, la connaissance du montant exact des pertes qui seront annoncées ou le montant exact des dividendes seront versés aux actionnaires, la connaissance que l'on a de la signature d'un contrat, la connaissance de l'acquisition, ou de la participation dans d'autres sociétés ou de la connaissance de restructuration future de la société.

A contrario ne constitue pas d'informations précises le fait de faire l'état de bruit alarmant portant sur les prochaines difficultés de la société.

Quant à la notion de privilège signifie que la détention de l'information présente une situation d'inégalité. Le privilège consiste à détenir des informations déterminantes avant que le grand public en ait connaissance. Le privilège réside dans l'antériorité de la connaissance et par le nombre de ceux qui partagent l'information. Autrement dit, l'information reste privilégiée même si le nombre des initiés augmentent, dès lors que la grande partie des épargnants ou investisseurs ne disposent pas de cette information.

#### Les sanctions encourues

Le délit d'initié est passible d'un emprisonnement et d'une amende calculée à partir du profit réalisé par l'initié et elle peut porter sur un chiffre décuple du montant de profit éventuellement réalisé. La tentative n'est pas incriminée. En revanche la complicité est punissable.

De même, des personnes morales peuvent se rendre coupables du délit d'initié, et dans ce cas, elles encourent alors une amende, et même le tribunal peut prononcer la dissolution de la personne morale si elle est créée spécialement pour commettre ce délit d'initié.

#### Les déclarations des initiés

La loi exige que les initiés d'un émetteur assujetti déposent des déclarations sur les opérations qu'ils ont effectuées sur les titres de la société. Cette exigence repose sur le principe selon lequel les actionnaires et les autres personnes intéressées doivent être régulièrement informés des opérations des initiés sur le marché. Ces déclarations doivent préciser le nombre de titres de la société dont il est directement ou indirectement le propriétaire, ainsi que le contrôle ou la mainmise qu'il exerce sur ces titres. Par la suite, il doit déclarer toute modification à la dernière déclaration dans les dix jours (selon le cas) suivant la modification ou toute opération. Le fait de ne pas déposer de déclaration

d'initié ou de donner de l'information fautive trompeuse constitue une infraction à la loi et est également passible d'une amende.

Exemples d'affaires concernant le délit d'initié

Jeffrey Skilling, ex-PDG de l'entreprise Enron (courtier en énergie), a été condamné le lundi 23 octobre 2006 à 24 ans et 4 mois de prison pour ce type de fraude. «L'initié» ayant en effet encouragé ses salariés à acheter des actions Enron (vendant les siennes au même moment), avant l'annonce quinze jours plus tard d'un bilan catastrophique de son entreprise, faisant chuter inexorablement le cours de l'action et engendrant d'énormes pertes pour les petits

actionnaires. Cette affaire entrainera le vote aux États-Unis de la loi Sarbanes-Oxley imposant aux PDG d'entreprises de certifier personnellement la validité des comptes financiers de leur entreprise et leur concordance avec les résultats d'exploitation. Autre exemple célèbre, en France : l'HYPERLINK «[http://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire\\_Pechiney-Triangle](http://fr.wikipedia.org/wiki/Affaire_Pechiney-Triangle)» lo «Affaire Pechiney-Triangle» affaire Pechiney-Triangle.

Pour plus amples informations, veuillez consulter le code monétaire et financier en France (version 20110203).

Tardy KOUASSIBLE  
(vkouassible@bni.ci)

## BNI actu'

### Challenge ASSUR COMPTE : LA LOYALE VIE récompense les vainqueurs



Le Vendredi 27 Mai dernier s'est tenue à l'immeuble SCIAM la cérémonie de remise des lots du Challenge ASSUR COMPTE. LA LOYALE VIE, représentée au plus haut niveau par son Directeur Général, M. Yves MACAMBOU, a mis les petits plats dans les grands pour récompenser les meilleures agences du réseau en présence du comité de

direction de la BNI, conduit par le Directeur Général par Intérim, M. Eugène KASSI N'DA. Le classement des agences à l'issue du challenge se présente comme suit :

- 1er : EHANIA
- 2ème : OTTAWA
- 3ème : FERKESSEDOUGOU
- 4ème : II PLATEAUX AGBAN
- 5ème : KORHOGO
- 6ème : ADJAME
- 7ème : RIVIERA PALMERAIE
- 8ème : DABOU

La valeur totale des lots répartis entre les différentes agences s'élève à FCFA 6 375 105. Notons qu'un lot d'encouragement de FCFA 200 000 a été remis aux agences ayant atteint entre 75% et 100% de leurs objectifs. Il s'agit des agences de MEAGUI, BOUAKE MARCHÉ DE GROS, YOPOUGON KENEYA, TOUPAH et II PLATEAUX LATRILLE. La cérémonie s'est achevée par un cocktail.

### La fête des mères à SOCOCE

Du 26 au 29 Mai 2011, la BNI a animé un stand d'accueil dans l'hypermarché SOCOCE II PLATEAUX. Cette attraction majeure a mobilisé pendant ces 04 jours non stop une équipe de la DCPR émanant des agences d'Agban, JA, Abobo et Treichville. Dans une ambiance bon enfant, les nombreux clients



de SOCOCE, venus nombreux acheter leurs cadeaux de fête des mères, ont été agréablement surpris par la présence de la BNI. Ils n'ont pas manqué de le faire savoir et de s'intéresser aux produits et services de la BNI.



L'équipe de l'agence BNI Bonoua

## Présentation de l'agence de Bonoua

Ville agricole, Bonoua est situé dans le Sud Comoé à 52 Km d'Abidjan. On y cultive le café, le cacao, le palmier à huile, l'ananas et surtout l'hévéa qui est actuellement la culture dominante.

A la fin du mois de décembre 2010, la zone de Bonoua comptait environ 7915 planteurs d'hévéa possédant plus de 33 520 Ha pour une production annuelle de 40 000 tonnes de caoutchouc sec.

Notons que le secteur bancaire est composé de la BIAO, la CNCE, et la BNI en plus de certaines structures de financement telles que la COOPEC, La CICE, le Crédit Mutuelle...

Située sur l'axe principal Abidjan-Aboisso, entre la CNCE et la CNPS, l'agence de Bonoua a débuté ses activités en 2004. Elle est constituée d'une équipe de 07 personnes organisée comme suit :

M. DIARRASSOUBA Mamourou et son équipe

01 chef d'agence : M. DIARRASSOUBA Mamourou

01 Responsable Administratif : M. KOUADIO Brou Blaise

02 Chargés de Clientèle : Mlle SORO Pépénana Marie Laure ; Mlle YEO ZAHATIO Grâce Léa

03 Caissiers : Mme AKA TUEI Lou Pélagie ; Mlle COULIBALY Zélé Natogoma ; M. OUATTARA Ali (Intérimaire)

La Direction Générale a eu le nez creux en ouvrant ce point de vente dans cette zone à fort potentiel pour capter le maximum de flux monétaire résultant des activités agricoles.

À présent, plus de 2 500 comptes sont ouverts à l'agence de Bonoua avec des ressources de plus de 2 milliards de francs.

### ROLE

Notre rôle consiste à mobiliser les ressources et à les redistribuer en partie sous forme d'opérations de crédit.

### MISSIONS

Comme tout point de vente, nous avons pour missions :

Gérer et développer le fonds de commerce de l'agence

Fidéliser la clientèle existante en lui offrant un service de qualité

Appliquer la politique de la Direction Générale dans la zone de Bonoua

Préserver l'image de la BNI

### OBJECTIFS

Renforcer la notoriété de la BNI

Contribuer efficacement au développement de la BNI

Faire de la BNI la banque de référence sur le marché ivoirien.

## La BNI partenaire du Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo (FEMUA)

La BNI a participé du 23 au 26 juin 2011 à la 4ème édition du Festival des Musiques Urbaines d'Anoumabo (FEMUA 4) organisé par GAOU PRODUCTIONS, du mythique groupe MAGIC SYSTEM.

Le FEMUA est un festival de musique, danse, humour gratuit afin de procurer de la joie et de la gaieté aux plus démunis. Durant la période du festival, des actions sociales à l'endroit du village d'Anoumabo sont mises en œuvre en vue de son développement. La participation de la BNI au niveau

social a permis l'équipement de l'EPP MAGIC SYSTEM au profit des populations d'Anoumabo.

Le programme du festival était le suivant :  
Jeudi 23 juin : Concert Privé offert par le Groupe Magic System aux sponsors/ partenaires

Vendredi 24 juin : Cérémonie d'ouverture suivie de spectacles avec les artistes HONAKAMY, MAWA TRAORE, KODJO ANTWI, LINOVERSACE, OMAR PENE, PATIENCE DABANY

Samedi 25 juin : Cross populaire suivi de spectacles (SHÉKINA, DADY DASTY, ABOUTOU



Natacha TOUE, Responsable d'agence BNI Treichville-Marché

## Profil

## M. DIARRASSOUBA Mamourou



L'équipe de l'agence BNI Bonoua

### Pouvez-vous vous présenter ?

Je me nomme DIARRASSOUBA Mamourou marié et père de 02 enfants. D'abord titulaire d'un BTS Banque puis d'un diplôme d'Ingénieur des Techniques Commerciales option Marketing-Management, je suis également diplômé de l'Institut Technique de Banque (ITB) promotion 2006.

### Quel est votre parcours ?

Je totalise 13 ans d'expériences professionnelles dans le domaine bancaire. Entré à la BICICI en 1998, j'ai occupé plusieurs fonctions : d'abord Chargé de Fonction Administrative puis Adjoint au Responsable de Service Clientèle, j'ai été Conseiller de Clientèle des Particuliers pendant 05 ans. En 2006 je suis rentré à la VERSUS BANK en tant que Gestionnaire de Comptes. A

la différence de la BICICI mon portefeuille comprenant en plus des particuliers, des Entreprises.

Fort de ces expériences acquises, j'ai rejoint l'équipe de la BNI en Octobre 2007.

### Quelle est votre vision pour la BNI ?

Nous voyons la BNI comme la banque de REFERENCE dont le rayonnement des services couvre l'étendue des besoins de la clientèle.

### Quels sont vos objectifs ?

Satisfaire la clientèle par l'amélioration et l'innovation de nos services afin de garantir sa fidélisation.

Positionner notre agence parmi les meilleures de la place.

Assurer sa rentabilité à travers l'amélioration du PNB.

### Votre apport personnel pour y parvenir ?

Satisfaire la clientèle par l'amélioration et l'innovation de nos services afin de garantir sa fidélisation.

Positionner notre agence parmi les meilleures de la place.

Assurer sa rentabilité à travers l'amélioration du PNB.

Agenda

Les anniversaires du mois de juillet :

- 1<sup>er</sup> juillet : Soro Marie Laure  
Pépénana
- 02 juillet : Kouacou Yao Claver,  
Toffa Armand Claude
- 03 juillet : Kouamé Esther Hortensia,  
Kouakou Kraïdy Marie  
Jeanne, Yao Fatoumata
- 06 juillet : Kouao Innocent
- 07 juillet : Allah Arsène, Traoré F  
épse Diarassouba,  
Zoudjé Muriel
- 09 juillet : M'Bouké Félicité, Ouattara  
Ali, Sanogo Mariame,  
Allo Marina
- 11 juillet : Assoua Maxime
- 12 juillet : Tanoh Léa
- 14 juillet : Allou Joelle
- 15 juillet : Kassi Yah Sonia
- 16 juillet : Agnimel Guy Alain,  
Bahonto Benjamin,  
Dagourou Edith Laure  
Annick
- 17 juillet : Denoo Prisca
- 19 juillet : N'Da Joseph
- 23 juillet : Eloh Hugues Arnaud,  
Maba Marie-France
- 24 juillet : Akon Marie Christine
- 26 juillet : Irié Bénédicte
- 27 juillet : Blé Samuel
- 30 juillet : Mouphtaou Diagola  
Mariétou



Arrivées : 0  
Départs : 0

> Objectif Qualité

par Sita KONÉ YEO  
Responsable Qualité

> Akwaba bébés !



Bébé KOLIA OWEN YANICE S., Fils de KOLIA REGIS du Département organisation et méthodes.

Océan Ojuey

La fin de l'année 2010 a vu la naissance de plusieurs bébés à la BNI parmi lesquels Kenza Diarassouba fille de Ramatou Diarassouba à la direction du juridique et du contentieux, et Jean-Christ Zouzoua fils de Jean-Claude Zouzoua, caissier principal à l'agence BNI Méagui. Bienvenue bébés dans la grande famille BNI et félicitations Maman et Papa !